

ADHESION POUR L'HIVER 2025-2026 ET L'ETE 2026

Bulletin rempli et signé, à retourner avec le règlement correspondant, avec l'appel à information

Nom / Prénom
Structure
Adresse
Code postal
Ville
Tél fixe Tél portable
Email
Site web

Vous adhérez à l'Office de Tourisme en qualité de (cocher la/les case(s) correspondante(s)) :

Type de structure / établissement		
☐ Simple adhérent		
☐ Commerce, entreprise, prestataire de services		
☐ Prestataire de loisirs		
☐ Remontées mécaniques		
☐ Ecole de ski		
☐ Association locale		
☐ Service d'urgence		
☐ Hôtel / Pension Nombre de chambres		
☐ Centre collectif Nombre de lits		
☐ Résidence de Tourisme Nombre de logements		
☐ Camping / Refuge Nombre d'emplacements	Loueur de meublés : Vous souhaitez l'option Encart photo + descriptif par saison dans la brochure ?	
☐ Agence immobilière / Conciergerie		
☐ Loueur de meublés Nombre de lots	OUI	NON
<i>Si vous ne rentrez dans aucune de ces catégories, merci de nous consulter.</i>		

Tarif sur le barème 2025-2026 ci-joint. Pour plusieurs rubriques :

1 adhésion de base + montant de la colonne « Tarif 2025-2026 adhérent à l'association » pour chaque rubrique.

Ci-joint mon paiement d'un montant total de€

En règlement de ma cotisation à l'Office de Tourisme de Saint Sorlin d'Arves et de l'option choisie

☐ Par chèque n° Banque Daté du

☐ En espèces

☐ Par virement

Coordonnées bancaires

Crédit Agricole des Savoie

IBAN FR76 1810 6008 1072 2664 3005 065

BIC AGRIFRPP881

Fait à Le

Tampon et signature :

L'Office de Tourisme de Saint Sorlin d'Arves est une association de loi 1901.

Son but est de réaliser les mesures tendant à accroître l'activité touristique. Il assume les missions d'accueil et d'information des touristes, ainsi que la promotion touristique et l'animation de la Commune. Il contribue également à assurer la coordination des interventions des divers partenaires du développement touristique local.

Le fait de régler votre cotisation marque votre adhésion à l'Office du Tourisme, à ses statuts et projets, et votre positionnement en tant que partenaire de cet organisme.

En outre par ce partenariat, votre cotisation vous donne droit à :

- Prendre part au vote lors des Assemblées Générales et vous présenter comme administrateur.

En plus de la simple cotisation de base :

- Parution dans nos guides thématiques par saisons, selon les modalités définies sur le barème de cotisation joint.
- Parution sur le site internet de Saint Sorlin d'Arves et de ses sites partenaires.

Pour les prestataires d'activités, de services, les commerçants et les hébergeurs hôteliers ou de plus de 8 lots :

- Un emplacement pour des prospectus de format A5, dans le présentoir de l'Office de Tourisme.

Pour les prestataires d'activités :

- Invitation à des pots d'accueil pour présentation du programme d'activités lors de la saison d'été.

Ce que l'Office attend de vous :

- Votre participation et votre engagement lors des Assemblées Générales.
- Vos idées et suggestions en matière d'amélioration des services de l'OT, en participant à son enquête de satisfaction dédiée aux professionnels du tourisme.
- Votre participation à l'observation touristique du territoire : fourniture de données de fréquentation et d'offre.
- Votre aide et éventuellement participation lors des manifestations et animations organisées par l'Office de Tourisme.
- En tant que membre de l'Office de Tourisme, le respect de son image et de ses actions.

L'équipe de l'Office de Tourisme